



**COM**

60 rue Vergniaud  
75640 Paris CEDEX 13  
www.fo-com.com  
postes@fo-com.com

**D2C**

**Réorganisation : la D2C balayée en un éclair par le Courrier**

# 231 suppressions d'emplois !

LA NÉGOCIATION,  
C'EST NOTRE FORCE

**La CDSP du 9 juillet 2009 relative à la réorganisation de la Comptabilité Courrier a été menée tambour battant par la direction du Courrier. FO COM déplore que la concertation ait été remplacée par un monologue dont la musique est toujours la même !**

Pour FO COM, il devient insupportable, que dans ce contexte déjà très difficile à vivre pour tous les personnels de La Poste qui subissent sans cesse des réorganisations, nous soyons une fois de plus confrontés à des interlocuteurs qui ne mettent pas l'Homme au cœur des projets.

*Selon le Courrier - 3 piliers essentiels :*

- améliorer les délais ► Produire chaque mois l'information comptable à J +8,
- la qualité,
- réduire les coûts.

Résultat : Remplacement du système informatique actuel, qui est obsolète (dixit les responsables), par l'outil SAP ; moderne et performant. Ce qui doit, d'après la direction, « contribuer à l'amélioration de la compétence des agents ».

**Pour FO COM, c'est plutôt la perte des compétences que La Poste met en avant !**

**FO COM dénonce :**

- La suppression de 18 sites !
- La suppression d'emplois !
- La non prise en compte des compétences !
- Le transfert d'activités sans recrutement de personnels correspondant à la charge de travail ;
- Un reclassement bien hasardeux ! Quand on sait que les postes à pourvoir sont très limités.

## FO COM a obtenu :

- Une prime d'adaptation de 600 €;
  - Les mêmes indemnités que celles obtenues lors de la CDSP Courrier du 18.12.08.  
Pour FO COM, c'était le minimum que le Courrier pouvait faire !
  - La labellisation pour l'ensemble du personnel de la D2C;
  - Le maintien du périmètre de 30 km maximum;
- FO COM a rappelé à la Direction du Courrier l'engagement du Président sur Cap Qualité Courrier : « Aucune mobilité géographique ne sera imposée hors du groupement postal, de l'agglomération ou d'un rayon de 30 km maximum »;
- Une commission de suivi qui se tiendra dès septembre 2009.

**Il est clair que de nombreuses incertitudes demeurent. FO COM sera présente lors de toutes les étapes du processus et ne manquera pas de défendre au mieux les personnels de la D2C.**

**N'hésitez pas à nous contacter : [compta.rh@fo-com.com](mailto:compta.rh@fo-com.com)**

## CONGES ANNUELS (CA)

FO COM est intervenu pour dénoncer les dispositions prises au Courrier, par certaines directions, visant le « ZERO REPORT » de CA en FIN D'ANNÉE !

Pour FO COM, cette décision est contraire au texte en vigueur régissant les congés. FO COM rappelle que le BO du 10.03.1986 doc 115, toujours d'actualité, précise les conditions de report des CA d'une année sur l'autre. Il indique également les différents tours de congés à savoir :

- un premier tour : de juin à septembre,
- un deuxième tour : d'octobre à fin avril de l'année suivante.

### **FO COM exige le respect du texte et des droits du personnel.**

La Poste se justifie en précisant que le BRH de 1986 n'est pas remis en cause mais que dans ce contexte de crise, il est demandé au personnel un effort de solidarité afin de réduire la dette sociale (*les CA non consommés sont inscrits dans les charges*).

**Que La Poste incite le personnel à déposer leurs congés est une chose !  
Qu'elle en « interdise » le report est inacceptable !**

**Que La Poste souhaite que ses agents fassent preuve de solidarité est une chose. Pour FO, la solidarité doit fonctionner dans les deux sens !**

## B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :  OUI  NON

Bulletin à remettre  
au responsable  
local ou à retourner à :

**FO COMMUNICATION**  
**60 RUE VERGNAUD**  
**75640 PARIS CEDEX 13**

NOM : ..... ADRESSE : .....

PRÉNOM : .....

EMPLOYEUR : ..... MAIL : .....

ÉTABLISSEMENT : ..... DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

GRADE/NIVEAU : ..... À COMPTER DU : .....

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE : ..... À ....., LE .....

TÉL. : ..... SIGNATURE